

Rando des carcasses à ROQUECOR 82150

Ouverte aux QUAD, SSV, MOTO et organisée par

ACTION-QUAD82

<http://www.action-quad82.fr>

Vitesse limitée

SAMEDI 14 OCTOBRE 2017

INSCRIPTION (*bulletin à retourner avant le 12 Octobre*)

50+90 kilomètres à parcourir, prévoir le ravitaillement en carburant !

Programme :

9h00 - accueil des participants avec café offert

10h30 - dernier départ.

Après 50km pause déjeuner compris dans la rando. Et ravitaillement en carburant se fera pendant cette pause au parking.

En soirée, apéritif suivi du repas

Bulletin d'engagement :

A renvoyer, accompagné du règlement (chèque à l'ordre de ACTION-QUAD82), des photocopies de l'assurance, de la carte grise du véhicule ainsi que du permis de conduire à l'adresse suivante :

ACTION-QUAD82 chez Monsieur PANDELLE Jérémy

TROTIS HAUT

47340 HAUTEFAGE - LA - TOUR

Pour tout renseignement complémentaire, appelez :
Robert au 0683713706 (matin); Jérémy au 0689713338 (soirée)
ou par email à actionquad82@gmail.com

conducteur + repas du soir		x 50 €	€
conducteur sans repas du soir		x 35 €	€
passager avec repas du soir		x 40 €	€
passager sans repas du soir		x 25 €	€
Repas du soir supplémentaires		x 20 €	€
Repas du soir enfant (-12 ans)		x 10 €	€
TOTAL :			€

Nom et Prénom: _____

Adresse: _____

Tél: _____

Email: _____

Véhicule:

QUAD



SSV



MOTO



Modèle et Marque: _____

Règlement de la randonnée ci-après complété et signé

Vous trouverez également à la suite de cette inscription, le règlement de la randonnée ainsi que la liste des hébergements et restaurants à proximité de ROQUECOR.

Plus d'informations sur notre site www.action-quad82.fr

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

organisée par ACTION-QUAD82

<http://www.action-quad82.fr>

SAMEDI 14 OCTOBRE 2017

- Point 1** – La randonnée organisée par **ACTION-QUAD82** n'est en aucune façon une course ou une épreuve sportive donnant lieu à un quelconque classement ou remise de prix.
- Point 2** – Les QUAD/SSV/MOTO participant à cette randonnée doivent être homologués, posséder les équipements d'origine et en état de fonctionnement (éclairages, silencieux...).
- Point 3** – Les QUAD/SSV/MOTO doivent être assurés, les conducteurs titulaires du permis approprié à la conduite de leur engin.
- Point 4** – Pilotes et passagers doivent porter un casque durant la randonnée.
- Point 5** – Les participants s'engagent à respecter le code de la route ainsi que les balisages et avertissements mis en place sur le parcours par les organisateurs.
- Point 6** – En cas de problème, tout participant doit appeler le numéro d'urgence fourni au départ et attendre les instructions des organisateurs.
- Point 7** – Le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le **SAMEDI 14 OCTOBRE**. Toute personne utilisant ce tracé un autre jour s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des mairies des communes traversées ainsi que des propriétaires de terrains privés.
- Point 8** – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée ou de modifier le tracé si les conditions climatiques devenaient défavorables.
- Point 9** – Tout participant reconnaît ne pouvoir exercer à l'encontre de **ACTION-QUAD82** ou des propriétaires des terrains traversés et chemins empruntés, aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à la randonnée du **SAMEDI 14 OCTOBRE**.
- Point 10** – Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant l'intégralité de la randonnée.
- Point 11** – Les participants s'engagent à limité leurs vitesse a 50km/h sur les chemins et 15km/h à proximité des habitations.

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ **Email :** _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

Le non respect de celui-ci entrainera une exclusion définitive de la randonnée.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"